



Administration communale  
WINCRANGE

# AVIS

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail a accordé au nom de la SARL CTI SYSTEMS, les autorisations suivantes :

- n° 3A/2024/3945/174 du 14 novembre 2024, un palan de la marque LIFTKET, du type 091/55, avec le n° de construction P31005
- n° 3A/2024/3944/174 du 14 novembre 2024, un palan de la marque LIFTKET, du type 091/55, avec le n° de construction P31014
- n° 3A/2024/3943/174 du 14 novembre 2024, un palan de la marque LIFTKET, du type 091/55, avec le n° de construction P31015
- n° 3A/2024/3942/174 du 14 novembre 2024, un palan de la marque LIFTKET, du type 091/55, avec le n° de construction P31004

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Wincrange, le 02.12.2024

Le bourgmestre,



Lucien Meyers